

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 novembre 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

163-11-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 18 OCTOBRE 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 4 novembre 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Bilan annuel 2020
 - 6.3 - Modification - Règlement de zonage
 - 6.3.1 - Assemblée publique de consultation
 - 6.3.2 - Adoption du second projet de règlement de modification - règlement de zonage
 - 6.4 - Parc industriel
 - 6.5 - Parc canin
 - 6.6 - Développement résidentiel
 - 6.7 - Rang 7 - fossés
 - 6.8 - Location pelle - hiver
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard / soumissions ingénieurs
 - 7.2.1 - Ingénierie "Structure et civil"
 - 7.2.2 - Ingénierie "Mécanique et électrique"
 - 7.2.3 - Règlement d'emprunt Centre sportif / Avis de motion
 - 7.2.4 - Règlement d'emprunt Centre sportif / Projet de règlement
 - 7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.4 - Budget 2022 et états comparatifs 2021
 - 7.5 - MRC des Etchemins / mise en valeur des coeurs de village
 - 7.6 - MRC de Bellechasse / PGMR
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - L'Essentiel des Etchemins
 - 8.3 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

- 6.7 Rang 7 - fossés
- 6.8 Location pelle mécanique - hiver
- 7.02.03 Règlement d'emprunt Centre sportif - Avis de motion
- 7.02.04 Règlement d'emprunt Centre sportif - Projet de règlement

ADOPTÉE

164-11-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 18 OCTOBRE 2021

Les procès-verbaux des séances du 7 et 18 octobre 2021 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

165-11-21

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 novembre 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 4 NOVEMBRE 2021

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2100465	C.A.U.C.A.	623,97	623,97
C2100466	HYDRO-QUEBEC	1 908,69	1 908,69
C2100466	HYDRO-QUEBEC	4 596,07	4 596,07
C2100466	HYDRO-QUEBEC	29,67	29,67
C2100466	HYDRO-QUEBEC	548,57	548,57
C2100466	HYDRO-QUEBEC	450,28	450,28
C2100467	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	3 951,28	3 951,28
C2100468	PAVAGE SARTIGAN LTEE	29 715,87	29 715,87
C2100470	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	824,80	824,80
C2100471	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 999,69	6 999,69
C2100472	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100472	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1,01	1,01
C2100473	BELL MOBILITÉ INC.	126,54	126,54
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	663,87	663,87
	LUC DEBLOIS	156,12	156,12
	YVAN GAGNON	336,38	336,38
	PASCAL VACHON	40,90	40,90
C2100474	JOSÉE ROCHEFORT	25,27	25,27
C2100475	AON HEWITT	5 270,20	
C2100476	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	14 373,87	
C2100477	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 440,30	
C2100477	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 440,00	
C2100478	SSQ GROUPE FINANCIER	3 709,93	
C2100479	SOGETEL INC.	538,20	
C2100480	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60,00	
C2100481	MRC DES ETCHEMINS	108,85	
C2100482	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	166,21	

C2100483	HYDRO-QUEBEC	512,91
C2100484	PAGES JAUNES INC.	83,92
C2100485	OMH DES ETCHEMINS	9 786,00
C2100486	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	18,29
C2100487	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	855,10
C2100488	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	487,86
C2100489	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	82,64
C2100489	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	534,98
C2100489	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	111,94
C2100490	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	312,56
C2100491	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 102,93
C2100492	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 771,42
C2100492	SERGE CARRIER ET FILS INC.	5 105,87
C2100492	SERGE CARRIER ET FILS INC.	6 327,95
C2100492	SERGE CARRIER ET FILS INC.	3 863,19
C2100492	SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 357,94
C2100493	SOCIETE DU PATRIMOINE DE SAINTE-JUSTINE	7 500,00
C2100494	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	5 085,85
C2100495	MINISTRE DES FINANCES	56 469,00
C2100496	SANI-ETCHEMIN INC.	402,41
C2100497	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	7 760,81
C2100498	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	696,70
C2100499	UAP INC.	85,62
C2100500	VALERO ÉNERGIE INC.	5 247,96
C2100501	EUROFINS ENVIRONEX	189,99
C2100501	EUROFINS ENVIRONEX	1 372,80
C2100502	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	155,27
C2100503	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	90,00
C2100504	JV ALARME	97,73
C2100505	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	377,70
C2100506	UNIVAR CANADA LTÉE	1 271,86
C2100507	SEL DRUMMOND ENR.	6 912,92
C2100508	GYRO-TRAC CORPORATION	287,45
C2100509	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	865,65
C2100510	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	35 190,64
C2100511	GILLES NADEAU	952,09
C2100512	SM EAU EXPERT	469,10
C2100513	LES EXCAVATIONS PAUL LABRIE INC.	5 001,41
C2100514	DYNAMITAGE FORAGE MB	42 700,57
C2100515	PJB INDUSTRIES INC	5 355,54
C2100516	WAINBEE	88,54
	TOTAL	300 189,65 51 138,98
	SOLDE À PAYER	249050,67
	ENCAISSE	511522,35

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies.

6.2 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Bilan annuel 2020

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 octobre 2021.

Dans le cadre du plan d'action prévu dans ce rapport annuel, la Municipalité a adopté le règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable et devra participer à la campagne "Empreinte bleue" du MAMH et offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense et ce, d'ici le 1er septembre 2022.

6.3 - Modification - Règlement de zonage

6.3.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du projet de règlement no 202-21 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé "Règlement de zonage" de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

Ce projet de règlement vise à modifier la grille de spécifications de l'article 4.2.2 du règlement de zonage 76-07 de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2021.

166-11-21

6.3.2 - Adoption du second projet de règlement de modification - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de PERMETTRE L'USAGE "Hd" DANS LA ZONE 09-CH ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement 202-21 lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 7 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le second projet de

règlement numéro 202-21 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Second projet de règlement # 202-21 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement vise à modifier la grille de spécifications de l'article 4.2.2 du règlement de zonage 76-07 de façon à permettre l'usage "Hd" dans la zone 09-CH.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

167-11-21

6.4 - Parc industriel

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine, le contrat pour la constitution d'une servitude de passage, de maintien et d'entretien des tuyaux, conduites, instruments et accessoires nécessaires pour l'égout sanitaire sur une largeur de 7,84 mètres tel que démontré sur le plan préparé par Jean Venables, arpenteur-géomètre;

QUE les propriétaires concernés par ce contrat de servitude sont madame Isabelle Bisson sur le lot 5 989 567, Les entreprises Timothée Nadeau inc sur le lot 4 966 146 et la compagnie 9381-7617 Québec inc sur le lot 6 453 435.

ADOPTÉE

6.5 - Parc canin

Suite à l'estimé reçu pour la clôture du parc canin, le conseil convient de reporter ce projet ultérieurement.

168-11-21

6.6 - Développement résidentiel

CONSIDÉRANT que la résolution 10-11-87 adoptée par le conseil municipal de Sainte-Justine le 5 novembre 1987 stipulait qu'une somme de 25\$ le pied linéaire était remise au promoteur lorsque les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de voirie sont terminés;

CONSIDÉRANT que cette remise de 25\$ le pied linéaire n'a jamais été indexé depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'augmenter le montant de la remise au promoteur de développement résidentiel à 50\$ le pied linéaire.

ADOPTÉE

6.7 - Rang 7 - fossés

Le conseil municipal demande à l'inspecteur municipal de vérifier l'écoulement des eaux dans le secteur du rang 7 et de la route des Églises.

169-11-21

6.8 - Location pelle - hiver

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'entente conclue avec "Les Entreprises JAGR" dans le but de mettre à la disposition de la Municipalité une pelle mécanique John Deere 200 CLC pour la réparation des bris d'aqueduc pendant la saison hivernale et ce, moyennant le paiement minimal de 10 heures selon le taux horaire établi en vertu de la résolution 35-04-21.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au bain libre, à l'ouverture du Centre sportif, à l'Halloween, au Marché de Noël, au casse-croûte ainsi qu'aux tournois 6 Pack enfants et adultes.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard / soumissions ingénieurs

170-11-21

7.2.1 - Ingénierie "Structure et civil"

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour la fourniture de services professionnels en ingénierie "Structure et civil" pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux visant la reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déposée et reçue conforme pour réaliser ces travaux soit celle de Boucher Duplain Consultants (BDCO) inc pour la somme de 80 000\$ plus taxes pour un total de 91 980\$.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Boucher Duplain Consultants (BDCO) inc pour la fourniture de services professionnels en ingénierie "Structure et civil" pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux visant la reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard et ce, pour la somme de 80 000\$ plus taxes pour un total de 91 980\$.

ADOPTÉE

171-11-21

7.2.2 - Ingénierie "Mécanique et électrique"

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour la fourniture de services professionnels en ingénierie "Mécanique et électrique" pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux visant la reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déposée et reçue conforme pour réaliser ces travaux soit celle de Éqip Solutions Experts-Conseils inc pour la somme de 79 000\$ plus taxes pour un total de 90 830,25\$.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Éqip Solutions Experts- Conseils inc pour la fourniture de services professionnels en ingénierie "Mécanique et électrique" pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux visant la reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard et ce, pour la somme de 79 000\$ plus taxes pour un total de 90 830,25\$.

ADOPTÉE

7.2.3 - Règlement d'emprunt Centre sportif / Avis de motion

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à autoriser la reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard et à précéder à un emprunt pour un montant suffisant pour en acquitter le coût.

Jean-Guy Labbé, conseiller

172-11-21

7.2.4 - Règlement d'emprunt Centre sportif / Projet de règlement

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 203-21

Projet de règlement d'emprunt numéro 203-21 décrétant une dépense de 2 700 000\$ et un emprunt de 1 982 830\$ visant à autoriser des travaux de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement suivant:

ARTICLE 1. Le présent projet de règlement porte le titre de "Projet de règlement d'emprunt numéro 203-21 décrétant une dépense de 2 700 000\$ et un emprunt de 1 982 830\$ visant à autoriser des travaux de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard selon les plans préparés par François Gagnon architecte, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 4 novembre 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 700 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 366 000\$ sur une période de 25 ans ainsi qu'à emprunter une somme de 616 830\$ sur une période de 10 ans afin de financer la subvention de 616 830\$ provenant du Gouvernement du Québec reçu dans le cadre du "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives". Il est également autorisé à affecter la subvention de 616 830\$ provenant du Gouvernement du Canada dans le cadre du volet "Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives" du programme

d'infrastructure "Investir dans le Canada" ainsi qu'à affecter un montant de 100 340\$ provenant du fonds général.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation d'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention à être versée dans le cadre du volet "Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives" du programme d'infrastructure "Investir dans le Canada" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "C" ainsi que tout remboursement de taxes qui sera versé en compensation des taxes payées lors de l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années et plus particulièrement la subvention à être versé dans le cadre du "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "D". Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le conseil municipal prend connaissance du plan de la bibliothèque préparé par Marc Hébert du CRSBP.

Pour le moment, l'objectif est de préparer un montage financier de ce projet pour la prochaine réunion du conseil municipal afin d'être en mesure de présenter ce projet dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC des Etchemins le plus rapidement possible.

7.4 - Budget 2022 et états comparatifs 2021

Dans le cadre du processus d'adoption des prévisions budgétaires 2022, le directeur général remet au conseil municipal un état comparatif qui présente les revenus et les dépenses au 30 septembre de l'exercice financier en cours (2021) avec ceux de l'exercice financier précédent (2020).

De plus, il remet également un état qui compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2021 avec ceux prévus au budget 2021.

L'adoption du budget 2022 aura lieu le 9 décembre 2021 à 21h00 et le document de travail du budget 2022 sera remis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis public.

173-11-21

7.5 - MRC des Etchemins / mise en valeur des coeurs de village

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au projet de circuit avec l'application MySmartJourney effectué dans le cadre de la mise en valeur des coeurs de village avec circuit autoguidé;

QUE le conseil municipal accepte de verser la contribution financière demandée de 500\$ afin d'aider à la réalisation de ce projet soit un montant de 250\$ payable en janvier 2022 et un autre montant de 250\$ payable en janvier 2023.

ADOPTÉE

7.6 - MRC de Bellechasse / PGMR

Le conseil est informé que la MRC de Bellechasse a adopté son projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 le 20 octobre 2021.

Une copie de ce projet est remis au conseil municipal.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

174-11-21

8.2 - L'Essentiel des Etchemins

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 275\$ à l'Essentiel des Etchemins dans le cadre de la cueillette de la solidarité 2021.

ADOPTÉE

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de novembre 2021 est remis aux membres du conseil.

175-11-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAIRE